

LE CHÈQUE ÉNERGIE

UN COUP DE POUCE POUR PAYER  
MES FACTURES D'ÉNERGIE



VIVONS  
L'ÉNERGIE  
AUTREMENT



# LE CHÈQUE ÉNERGIE

## QU'EST-CE QUE C'EST ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

> Prévu par la loi, le chèque énergie est une **aide nominative au paiement de mes dépenses d'énergie** (électricité, gaz, etc). Il sert aussi à payer certaines dépenses liées à des travaux de rénovation énergétique de mon logement.

Le chèque énergie m'est adressé **automatiquement**, sur la base des informations transmises par les services fiscaux, et **sous réserve que j'ai effectué ma déclaration de revenus, même en cas de revenus faibles ou nuls**, dans les délais fixés par l'administration fiscale. Je vérifie mon éligibilité sur [chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite](https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite)

### ZÉRO DÉMARCHÉ :

L'attribution du chèque énergie est automatique et s'applique pour 1 an.

## COMBIEN VAIS-JE PERCEVOIR ?

Le montant du chèque énergie est déterminé en fonction des revenus et de la composition de mon foyer. Il varie entre **48€** et **277€** par an.

### BARÈME DU CHÈQUE ÉNERGIE

Nombre d'UC	Niveau de revenu fiscal de référence (RFR) / Unité de consommation (UC)			
	RFR / UC < 5700€	5700€ ≤ RFR / UC < 6800€	6800€ ≤ RFR / UC < 7850€	7850€ ≤ RFR / UC < 11000€
1 UC	194€	146€	98€	48€
1 < UC < 2	240€	176€	113€	63€
2 UC ou +	277€	202€	126€	76€

Calcul de la valeur des unités de consommation (UC) : la 1<sup>ère</sup> personne du foyer compte pour 1 UC, la 2<sup>e</sup> pour 0,5 UC et les suivantes pour 0,3 UC.

## LES AVANTAGES

- 1 Une aide directe au paiement de mes factures d'énergie du logement
- 2 La gratuité de la mise en service et de l'enregistrement de mon contrat
- 3 Le maintien de la puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars)
- 4 Un abattement de 80% sur le coût de déplacement d'un technicien en cas d'interruption de fourniture justifiée par défaut de paiement
- 5 L'absence de frais en cas de rejet de paiement

## COMMENT J'UTILISE MON CHÈQUE ÉNERGIE POUR PAYER MA FACTURE GEG ?

### 1ère option : la plus simple et la plus rapide, je l'utilise en ligne !

**Bon à savoir :** le délai de traitement est de 48h.

- > Je me connecte sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) rubrique utiliser mon chèque énergie en ligne
- > Je saisis le numéro de mon chèque et sélectionne mon fournisseur :  
GAZ ET ELECTRICITE DE GRENOBLE ou GEG SOURCE D'ENERGIES si j'habite hors de Grenoble
- > Besoin d'aide ? Je retrouve toutes les étapes sur [geg.fr](http://geg.fr) rubrique saisir mon chèque énergie

### 2ème option : je l'envoie par courrier

- > J'envoie mon chèque énergie avec une copie de ma dernière facture à l'adresse suivante :  
GEG Chèque Énergie  
8 place Robert Schuman  
38000 Grenoble

### 3ème option : je le dépose en agence

- > J'apporte une copie de ma dernière facture et me déplace dans l'une des agences GEG pour donner mon chèque énergie à l'un des conseillers ou déposer le tout dans la boîte aux lettres.

#### Astuces :

- 1 **Pas besoin d'attendre de recevoir ma prochaine facture :** dès réception de mon chèque énergie, je l'utilise directement pour créditer mon compte GEG. Si la valeur du chèque énergie est supérieure au montant de la facture, le trop-perçu sera alors déduit de vos factures suivantes.
- 2 Pour simplifier mes démarches, **je demande la pré-affectation.**  
Mes prochains chèques énergie seront automatiquement déduits de mes factures pour les années à venir !  
**En ligne :** je me rends sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) et je complète le formulaire en ligne.  
**Par courrier :** je coche la case de pré-affectation directement sur mon chèque énergie avant de l'envoyer à GEG.  
**Par téléphone :** j'appelle le 0 805 204 805 (numéro vert : service et appel gratuits).

**⚠ Attention : le chèque énergie a une date de validité** (inscrite sur le chèque).

## INFOS CHÈQUE ÉNERGIE

### SERVICE ET APPEL GRATUITS

▶ N° Vert 0 805 204 805

### SITE INTERNET

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

### SERVICE CLIENT

5 place Vaucanson 38000 Grenoble

Accueil public de 9h à 17h

Du lundi au vendredi

04 76 84 20 00

### DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

8 place Robert Schuman 38000 Grenoble

Accueil public de 8h15 à 12h15

Du lundi au vendredi

[recouvrement@geg.fr](mailto:recouvrement@geg.fr)

POUR NOUS,  
**VIVRE L'ÉNERGIE AUTREMENT,**  
C'EST NOUS ENGAGER CHAQUE JOUR POUR FAIRE  
RECULER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.

